



Le trait d'union Ayvellois

OCTOBRE 2016

N° 47



*rue des Mapailles
et
rue d'Ambly*

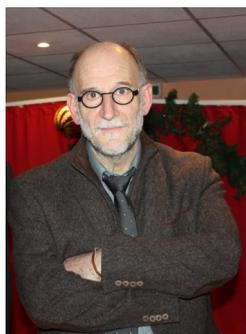
SOMMAIRE

- P 2 □ Le mot du Maire*
- P 3, 4 et 5 □ Infos communales*
- P 6 □ État civil*
- P 7 □ Infos utiles*
- P 8 □ Cinq questions à M. SONET*
- P 9 □ Un clin d'œil du passé*
- P 10 et 11 □ Retour sur images*
- P 12 □ Festivités et animations*



entrée de la rue de Chalandry

Le Mot du Maire



L'automne des travaux a commencé, l'enfouissement des réseaux est en cours et la technologie de l'ampoule à LED sera installée sur les mâts d'éclairage public. Des travaux engendrent toujours des nuisances de circulation, de bruit, de poussière, mais la patience aura une finalité qui devrait donner un autre visage à la rue de Sedan.

Ces travaux, c'est aussi une mise en sécurité de la traversée du village. Seront créés, au carrefour de l'école un îlot central avec la mise en place de quatre feux tricolores, un rétrécissement de la chaussée sur tout le linéaire, un plateau devant la boulangerie et des "priorileads" éclaireront certains passages piétons. La priorité aux piétons sera de rigueur sur toute la longueur du village. **le cheminement sera un fil rouge, où le piéton sera souverain.**

Nous n'avons pas oublié l'accessibilité à tous les services publics (arrêts de bus, commerces etc..)

Vous avez la possibilité de voir les plans d'aménagement en Mairie, ça sera pour nous un grand plaisir de vous rencontrer et de vous expliquer ce projet.

Ces travaux coûtent cher, nous avons jusqu'à aujourd'hui maîtrisé la fiscalité, comme vous le verrez dans un article du journal.

le cheminement sera un fil rouge, où le piéton sera souverain.

Difficulté d'une gestion financière aujourd'hui, c'est que nous sommes au centre d'un triangle et que chaque angle nous rappelle un objectif, maîtriser la fiscalité, maîtriser les dépenses de fonctionnement et maîtriser les baisses de dotations, pour ce dernier point, toutes les cartes ne sont pas dans nos mains.

L'école, fermeture d'une classe en 2015, et réouverture en 2016.

Avec des effectifs en hausse, nous avons réouvert une 6^{ème} classe en septembre. L'inspection académique nous ayant octroyé un nouveau poste d'enseignant, en juin. Ce fut laborieux. Il a fallu aller chercher avec Mme DESTREE, l'accord officiel directement auprès du DASEN à l'inspection académique et comme d'habitude préparer cette rentrée dans la rapidité, vacances d'été obligent.

Malgré cette 6^{ème} classe **nous n'avons pu accueillir les enfants de 2 ans, c'était pourtant notre culture depuis au moins 20 ans**, mais les effectifs grimpant dans chaque classe, nous avons privilégié un nombre qui permet une meilleure disponibilité de l'enseignant (pour la toute petite section 25 élèves).

Il est vrai que des dérogations de départ, pour ces enfants ont été refusées. La raison est simple, certaines communes nous demandent des frais de scolarité pouvant aller de 1000 à 1500 euros par enfant. Si vous faites une démultiplication, le montant pourrait s'avérer astronomique.

Fonds européens, Ardenne Métropole via des réunions d'élus et le travail des services a préparé un dossier appelé « Projet LEADER ». Les élus ont validé ce projet pour un montant de plus d'un million et demi d'euros et Ardenne Métropole apporte lui aussi des fonds à hauteur de 700 000 euros.

Si vous avez un projet que vous soyez un privé ou une collectivité qui fédère un rayonnement extra communal à titre d'exemple (maison paramédicale, médicale, fabrication de produits artisanaux, marché bio, etc) ces fonds FEADER peuvent vous aider, sous forme de subvention à vous installer. N'hésitez pas à nous contacter, nous vous mettrons en rapport avec les services de l'agglomération qui pourront répondre à tous vos questionnements.

Nous avons mis en place une initiation au fonctionnement d'un défibrillateur, je suis étonné autant que M. DJERROUDI médecin urgentiste qui anime cette formation du si peu de retour de bulletins d'inscription qui étaient encartés dans le dernier trait d'union Ayvellois. **Cette manipulation peut sauver des vies**, vous pouvez toujours vous inscrire, en plus c'est très convivial. Des groupes de 12/15 personnes sont souhaitables pour l'animateur.

Philippe LEBRETON

Le savoir que l'on ne complète pas chaque jour diminue tous les jours.

Le chemin du devoir est toujours proche, mais l'homme le cherche loin de lui. (Proverbes chinois)

Petit clin d'œil à René SONET dont vous lirez un article dans ce bulletin, il est vrai qu'à une époque j'ai fait le Père St Nicolas (10 ans) moments mémorables.

Bonne lecture,

QUELQUES EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3^{ème} TRIMESTRE 2016

TRANSFERT DE COMPÉTENCE SDIS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION ARDENNES MÉTROPOLÉ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer en faveur du transfert à la Communauté d'Agglomération de la compétence relative à la contribution au financement des services départementaux d'incendie et de secours.

DEVIS DE COORDINATION SECURITÉ TRAVAUX

Monsieur LEBRETON informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour la sécurité des travaux de la traversée du village de prendre un prestataire pour une mission de coordination de sécurité. Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré de retenir l'Agence Stéphane COLOMBET pour un montant de 5 560 € HT.

DEVIS ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES 1^{ère} TRANCHE DES TRAVAUX RUE DE SEDAN

Eclairage Public : le Conseil Municipal, après discussion décide d'opter pour un éclairage LEDS et après étude des propositions, accepte le devis proposé par la Société BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES.

Modification du carrefour du feu tricolore – route de Sedan : monsieur le Maire propose au Conseil d'améliorer la sécurité du carrefour de l'école. Après avoir écouté les tenants et les aboutissants sécuritaires, le Conseil Municipal décide de rajouter deux feux tricolores et de modifier l'emplacement des feux existants rue de Sedan, au niveau de l'école et décide à l'unanimité de confier les travaux à la Société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour un coût de 17 206 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux d'Aménagement des espaces publics communaux bordant la RD 764 dans la traversée des Ayvelles (Rue de Sedan/Rue du Bourg). Ces travaux sont réalisés afin d'améliorer la sécurité et le stationnement le long de la départementale qui voit passer environ 7000 véhicules/jour.

Ces travaux se dérouleront en 3 tranches :

- La 1^{ère} tranche commencera début octobre 2016 pour une durée de 5 mois (les travaux concernant la sécurité s'élèvent à 176 281.90 € HT auxquels il faut ajouter la facture de pose et raccordement d'éclairage fonctionnel piéton avec luminaires d'un montant de 5 700 € HT.

La 2^{ème} tranche (rue de Sedan jusqu'au giratoire Citroën) débutera courant du premier semestre 2017. Le montant prévisionnel des travaux de sécurité s'élèvera environ à 180 000 € HT.

La 3^{ème} tranche (rue du Bourg) débutera courant du premier semestre 2018. Le montant prévisionnel des travaux de sécurisation s'élèvera environ à 120 000 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la demande de subvention d'amendes de police afin d'améliorer la sécurité dans le village.

Les amendes de police aident à financer les travaux de sécurité

TRAVAUX RD764 - ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat du Procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres qui s'est tenue en mairie le 30 août 2016 et ayant pour objet l'attribution du marché public d'Aménagement de la rue de Sedan depuis l'entrée Sud de l'Agglomération jusqu'à la rue de l'Ecole.

Après consultation des résultats, la Commission a proposé d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA, entreprise la mieux disante pour un montant de 553 008.09 € HT et 603 609.71 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de tous ces éléments, valide, à l'unanimité des présents, la proposition de la Commission d'Appel d'offres et décide de retenir la Société EUROVIA – Agence de Sedan.

INFOS DU MAIRE

Les responsables de la crèche des Ayvelles (M. GIBARU et M. DAMILLO) ouvrent une seconde crèche à Lumes qui portera le même nom « Les petits d'houmes ».

La cabine téléphonique qui servira de bibliothèque participative est arrivée. Le Conseil Municipal remercie les Transports BROYER pour le transport offert gracieusement.

La route menant chez PSA a eu l'aval de la Direction des Routes et des Infrastructures (DRI) pour l'installation des panneaux (Route de la Fonderie).

Concernant le problème récurrent du stationnement dans l'Allée du Val, le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été envoyé à chaque habitant pour leur demander de respecter le stationnement afin de ne pas engendrer de gêne à autrui.

Infos communales

RENTRÉE DES CLASSES

Le 1^{er} septembre 145 élèves du regroupement scolaire ont fait la rentrée, 98 aux Ayvelles et 47 à Chalandry Élaire. Malgré l'ouverture d'une 6^{ème} classe, les enfants de moins de 2 ans et 9 mois n'ont pu être acceptés, vu les effectifs élevés.

Pour cette nouvelle rentrée, sur la commune des Ayvelles, trente élèves sont inscrits à la cantine et une vingtaine pour les NAP.



BIENVENUE À JEAN PHILIPPE GUICHARD



La commune a décidé de recruter pour un an un nouvel agent communal en contrat aidé à 20h/semaine.

Jean Philippe surnommé « Maurice », 30 ans, issu d'une famille de 4 enfants a habité les Ayvelles avant de partir dans le sud de la France à Florensac (34) pour y exercer le métier de vigneron. Il y a 3 ans, il est revenu habiter à Les Ayvelles et a créé une petite activité de jardinerie et bucheronnage.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

APPEL AU « BON SENS »

Pendant la durée des travaux, il faut redoubler de vigilance vis-à-vis de la circulation des automobiles et des piétons.

Pour la sécurité de chacun, il est recommandé de stationner correctement sur les emplacements réservés. Il est conseillé de se garer un peu plus loin et de marcher notamment devant l'école et devant la boulangerie lors des manœuvres de « marche-arrière » pour ressortir.

Rappel : devant la boulangerie, le parking est réservé à la clientèle.



DÉCORATION DES TRANSFORMATEURS



La Municipalité a décidé de mettre en valeur certains transformateurs électriques situés sur la commune.

Ce projet consistera à réaliser des fresques sur les murs. Il sera proposé de créer 3 groupes pour réaliser ces fresques, (1 groupe habitants, 1 groupe élus, 1 groupe école).

Si vous êtes intéressé(e) vous pouvez vous inscrire à la Mairie au 03 24 37 88 37.

VISITE DU NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE

M. CLOWEZ Frédéric est venu en Mairie le 14 octobre. Après une réunion qui comprenait deux axes : la présentation du village atouts et inconvénients et un point concernant les travaux en cours et les tranches à venir, M. Philippe LEBRETON lui a fait visiter le Fort des Ayvelles en compagnie du Président d'API Régis LEFRANC et de Nathalie HUSNAULT chargée du développement touristique du fort.

Nous accompagnaient également Brigitte LOIZON Conseillère Départementale, Adjointes et Conseillers.

LES IMPOTS LOCAUX N'AUGMENTENT PAS POUR LES AYVELLOIS

Depuis l'adhésion à la communauté d'agglomération de Charleville Sedan début 2014 et grâce au lissage de leurs taux de taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le montant moyen des impôts locaux payés par les habitants de la commune n'augmente pas ou peu, dans la majorité des cas et sauf exception.

Cette situation est accompagnée par une maîtrise des dépenses communales décidée depuis plusieurs années et concrétisée par une diminution des dépenses de fonctionnement.

**Voici le récapitulatif des taxes locales dues de 2013 à 2016
par un propriétaire occupant un pavillon T5 de 1981
(taxe foncière, taxe sur les ordures ménagères et taxe d'habitation)**

	TAXE FONCIERE		ORDURES MENA- GERES	TAXE D'HABITA- TION		TOTAL des 3 taxes payées
	TOTAL hors ordures ménagères	PART COM- MUNE		TOTAL hors rede- vance TV	PART COM- MUNE	
2013	582	174	195	645	403	1422
2014	601	179	237	600	231	1438
2015	603	184	228	607	238	1438
2016	607	190	221	614	245	1442

Dans le respect des engagements pris par Philippe LEBRETON et l'équipe municipale, la fiscalité locale est bien maîtrisée même si les taux de la commune augmentent légèrement afin de donner une petite marge de manœuvre pour la trésorerie, la capacité d'autofinancement et les investissements en cours tels que la traversée du village.

INITIATION A LA MANIPULATION DU DÉFIBRILLATEUR



Le 7 octobre, dans les locaux de la Mairie, une séance de manipulation du défibrillateur a été animée aimablement et gracieusement par M DJERROUDI Azédine, médecin urgentiste.

Sept personnes ont participé à cette initiation utile et intéressante. Une deuxième session est bientôt prévue.

Vous pouvez toujours vous inscrire au secrétariat de la Mairie pour de prochaines séances.

FÊTE DE FIN D'ANNÉE POUR LES RETRAITÉS

La commune offre aux personnes de plus de 70 ans un colis pour la fin de l'année. Pour les personnes inscrites sur la liste électorale aucune démarche n'est à faire. Pour celles qui ne sont pas inscrites, vous devez appeler au 06 08 16 60 37. Pour le spectacle, les personnes de plus de 70 ans recevront une invitation. Les retraités plus jeunes peuvent assister à l'animation sur réservation au 06 08 16 60 37.



NOUVEAU DANS LES ARDENNES : UN ÉLEVAGE DE JACK RUSSEL



Cet élevage de chiens existe depuis quelques temps dans la commune.

L'ORÉE DU FORT a pour activité également la vente et propose des conseils adaptés.
<http://orée-du-fort-ardennes.achetermonchien.com> ou au 06.27.54.23.00.

50 ANS DE MARIAGE

Les époux BAILLET ont fêté leur 50 ans de mariage le 3 septembre.

C'est avec une grande émotion que Lucie et Roland se sont dit oui pour la deuxième fois, entourés de leurs familles et amis.



* **M. CARON Christian** est décédé le 19 septembre à l'âge de 91 ans. Il a été employé municipal de la commune durant plusieurs années.

* **M. LÉGER Yannick** est décédé le 25 août à l'âge de 50 ans. Il a passé toute sa jeunesse aux Ayvelles.

Nous présentons nos condoléances à ses deux familles endeuillées.

HOMMAGE À ÉLISABETH BRAGANTINI

Mme BRAGANTINI, née LEROMAIN est décédée le 6 août 2016. Ses obsèques ont été célébrées le 10 août et la cérémonie a réuni une foule nombreuse, émue et recueillie.



Mme BRAGANTINI est née à THÉLONNE dans les Ardennes le 22 mars 1932. Après une scolarité à FRESNOIS, elle entre dans la vie active à 14 ans comme raccommodeuse en drap dans le textile sedanais qui était florissant à l'époque et qu'elle a quitté en 1965.

Elle a rencontré Gino en 1954 et ils se sont mariés l'année suivante, le jour de la sainte Elisabeth. De leur union sont nés deux garçons, PATRICE (décédé en 2005) et LAURENT, marié à ISABELLE. Ils lui ont donné deux petits enfants qu'elle chérissait plus que tout, ISA et UGO.

Après avoir vécu huit ans à MÉZIERES, la famille s'est installée à LES AYVELLES en 1974. Elle s'occupait de sa maison et aimait les réunions de famille au cours desquelles son appareil photo jetable ne la quittait pas. Elle a toujours accepté les occupations très prenantes de GINO, qui, en plus de son travail s'est consacré au club de foot et à la mairie en tant que conseiller, adjoint puis maire de 2008 à 2014.

Jamais malade, le mal l'a frappée soudainement et l'a emportée rapidement.

A GINO, LAURENT, ISABELLE, ISA et UGO l'ensemble de l'équipe municipale et le personnel de la commune leur adressent leur plus cordial soutien et les assurent de leur amitié.

RESPONSABLE DE PUBLICATION

LEBRETON Philippe

AVEC LA PARTICIPATION DE

LEBRETON Eliane pour la distribution

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

BEAUDEUX Isabelle

DELANDHUY Sylvie

MARTIN Martine

MORTIER Michel

TUCCI Sylvia

Téléphone : 03.24.37.88.37

Mail : communedesayvelles@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30

Maire ou Adjoint : permanence le vendredi ou sur RDV

Infos utiles

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'année 2017 sera marquée par de nombreuses élections :



- * les **présidentielles** le 23 avril pour le premier tour et le 7 mai pour le second
- * les **législatives** les 11 et 18 juin 2017

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de la Mairie de son lieu de résidence avant le 31 décembre 2016.

N'attendez pas le 31 décembre 2016 pour vous inscrire !

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- * être âgé d'au moins 18 ans la veille du premier tour du scrutin
- * être de nationalité française
- * jouir de ses droits civils et politiques.

Pour ceux qui ont accompli le recensement militaire, l'inscription doit se faire automatiquement mais il convient à chacun de vérifier en Mairie.

NOUVEAU ET UNIQUEMENT DANS LES ARDENNES DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Jusqu'à ce jour, seuls 23 % des emballages en plastique étaient recyclés. Face à ce constat, il est nécessaire d'agir pour diminuer l'impact environnemental de ces emballages.



Grâce à l'initiative de VALODEA et au nouveau centre de tri, le département des Ardennes fait partie des premiers à participer au projet piloté par ÉCO-EMBALLAGES. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être triés aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton.

Désormais, dans les Ardennes, **on trie tous les emballages en plastique.**



INUTILE DE LES LAVER, IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER

Exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore emballages de poudre chocolatée.....

Pour le verre pas de changement : dans le conteneur à verre.

Vous pouvez trouver un petit guide détachable page 25 dans le magazine « les Ardennes en marche », le magazine du département automne 2016).



Site internet: www.valodea.fr

Cinq questions à M. SONET

ancien conseiller et adjoint au maire

René SONET est né le 11 février 1934 à PARIS (10^{ème}). Il est arrivé à l'âge de 2 ans dans les Ardennes, à CHALANDRY ÉLAIRE. En 1940 il a «évacué» à AMBIERLE dans la Loire. Au retour, en 1943, il habite à LES AYVELLES, rue de Sedan, en face des actuels établissements BROYER.



Il s'est marié en 1957 avec Liliane MARRON qui travaillait alors à la filature LOMBARD à Hannogne Saint Martin. Le mariage a été troublé par le décès accidentel de son « papa » un mois avant. Ils ont quatre enfants (Brigitte, Didier et Jacky, des jumeaux, et Corinne), huit petits enfants et huit arrière petits enfants.

Ajusteur, puis employé à la SNCF, René a finalement opté pour LA POSTE où il a travaillé à FLIZE de 1961 à 1989. Ses passions sont connues : judo, pétanque et surtout football. Il a joué gardien de but et a été un dirigeant passionné à FLIZE et à LES AYVELLES. Depuis 1982 il habite au 49 rue de Chalandry.

LE TRAIT D'UNION AYVELLOIS (LTUA) : Parlez nous de vos mandats dans la commune :

J'ai fait six mandats de 1959 à 1996, cinq comme conseiller avec M. HUTS maire (1) et M. CAPITAINE (4) et un comme adjoint de M. CAPITAINE avec Michel DECHENE. En 1965 j'étais le plus jeune conseiller.

LTUA : Quelles étaient vos principales attributions à la Mairie ?

Je m'occupais principalement de l'animation et du secteur social. Je participais au CCAS, je rendais visite aux personnes qui en avaient besoin et j'ai mis en place la visite régulière de la pédicure qui existe toujours. Nous organisons la fête avec le concours de pétanque, la Saint Nicolas, la répartition des conseillers pour la distribution des colis aux anciens et les manifestations traditionnelles avec la participation de la clique. Je me souviens que nous avons attribué le nom des rues dans les lotissements créés dans les années 80.

LTUA : Quels sont vos meilleurs souvenirs en matière d'animation ?

Le plus important est certainement la célébration du bicentenaire de la révolution en 1989. Le défilé en costume était magnifique grâce au travail de toute une équipe de bénévoles. Nous y avons associé la plantation de l'arbre de la Liberté. Il y a eu aussi un temps fort avec l'aménagement du terrain de sport et une belle inauguration en 1991.

LTUA : Avez-vous des souvenirs, des anecdotes ?

Après les réunions du conseil municipal, j'allais jouer à la belote avec MM. PREVOTEAUX, PARIS et LAMOQUE au « Cheval Blanc ». Dans la clique je jouais du clairon. On répétait dans un local qui se situait en face du « Pichet ». A la Saint Nicolas, je me souviens que Bernard BLAVIER puis Philippe LEBRETON (le maire) faisait le père Saint Nicolas alors que Jean-LucVILLER puis Bertrand LOUIS et Daniel MARCHAL tenaient le rôle du père fouettard.

LTUA : Comment voyez vous la situation actuelle du village et son avenir ?

Je constate beaucoup de progrès au cours des derniers mandats (assainissement, éclairage, chemins piétonniers...). J'ai particulièrement apprécié le raccordement au réseau des eaux usées.

Je note avec satisfaction l'augmentation du nombre de femmes au conseil. Au début de mes mandats il n'y avait que Mme LEDENT. Je suis optimiste pour l'avenir du village.

* * * * *

René, merci pour ces 37 ans de mandat au service passionné de la commune, apprécié pour ta disponibilité et ton dévouement.
Tu as reçu de nombreuses récompenses et médailles, nous en retiendrons deux : la médaille communale d'argent en 1983 et le diplôme de bénévolat et de service rendus à la commune de FLIZE en 1999.



Un clin d'œil du passé



◀◀ avant restauration



après restauration ▶▶

En 1610, résidaient dans notre commune, les seigneurs des Ayvelles, les familles d'Ambly et de Roucy, au château (détruit à la révolution). Les ruines du château ont permis la construction de nombreuses maisons du village.

C'est la raison pour laquelle la taque du château est restée pendant de nombreuses années chez l'habitant avant d'être remise à Mme Picot puis à sa fille.

La taque a été aimablement rendue à la commune des Ayvelles par M. et Mme CORNARD Francis et Françoise (fille de Mme Picot) et parfaitement rénovée par M. et Mme BEAUDEUX Jean-Dominique et Isabelle.

Que reste-t-il du château fort ?

- la rue du château où l'on trouve encore les dépendances côté rue de Chalandry
- une taque de cheminée



Alors lorsque l'on étudie cette taque le passé ressurgit. Un peu d'héraldisme !

Le mariage de Charles De ROUCY et de Philippes De HAUTOY

Charles De ROUCY était seigneur de Châtel, Termes, et Apremont-sur-aire, Mestre de camp d'un régiment d'infanterie et Chambellan d'Henri de Lorraine. Il était fils de Nicolas De ROUCY seigneur de Marines et de Louise d'Espence.

Philippes De HAUTOY était la fille de Jean De Hautoy, seigneur de Luzy, et de Jeanne de Pouilly.

La taque représente la réunion des deux familles.

Sur la taque en dessous de la date on trouve la devise de la famille DE ROUCY, seigneurs de Chalandry et des Ayvelles en partie. (Autre partie par la famille d'Ambly)

« *VERA NOBILITAS VIRTUTE FLORESCIT* » (*La vraie noblesse fleurit dans la vertu*)



Un blason central séparé en deux parties.

◀◀ LE ROUCY

« de gueules au créquier* d'or »

* CREQUIER : arbre à 7 branches nues terminées par une feuille plate et par des racines à sa tige. C'est un cerisier sauvage dont le fruit est nommé crigue en patois picard. Un créquier d'or symboliserait le désir ardent.

DE HAUTOY ▶▶

« d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé, couronné d'or, à la queue fourchée et passée en sautoir* »

* PASSE EN SAUTOIR, se dit de la queue fourchée du lion, dont les deux parties divisées se croisent.



CETTE TAQUE SERA PROCHAINEMENT VISIBLE EN MAIRIE



Retour sur images

KERMESSE ÉCOLE DU 10 JUIN

La kermesse s'est déroulée cette année sous un soleil de plomb. Pendant une heure, les plus petits ont chanté et esquissé des pas de danse, tandis que les plus grands avaient préparé un quizz. Les familles ont pu admirer des œuvres réalisées par leurs enfants au cours de l'année dans le cadre des NAP. Boissons fraîches et gâteaux préparés par les parents étaient servis au stand rafraîchissement.



FÊTE PATRONALE DES 18 ET 19 JUIN

Le samedi après-midi, L'US FOOT des Ayvelles organisait un tournoi de pétanque. Dix-sept équipes se sont partagées le cochonnet sous des averses éparses. Parallèlement, la Mairie a mis en place des jeux de kermesse pour les enfants. Tous les participants se sont vu remettre des tickets pour les attractions. Puis pendant plus d'une heure, Johnny CADILLAC sosie de Johnny HALLYDAY, a interprété des tubes de son idole.

Le dimanche, la Mairie a offert sous le soleil l'apéritif, réunissant de nombreux habitants du village. Elle espère rassembler encore plus de personnes l'année prochaine.

L'après-midi, une représentation du MYSTICSHOW transformistes nous a fait voyager dans l'univers du cabaret avec des superbes costumes et des chansons de nos stars d'hier et d'aujourd'hui.

Pour ces deux jours, la sono était assurée par M. Arnaud LAVAL.

COLLECTE POUR LE TOGO

Le Conseil Municipal Enfant a collecté des vêtements et du matériel scolaire pour le Père Gustave, prêtre de notre paroisse. Il est reparti dans son pays, le Togo, afin d'ouvrir une école et permettre surtout aux filles d'accéder à l'enseignement.



FÊTE NATIONALE

Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts suivi du verre patriotique offert par la Mairie.

Retour sur images

BROCANTE DU 17 JUILLET



Cette année encore, la brocante du village a été un véritable succès. L'organisation de cette journée confiée au club de foot avec le soutien de la Mairie s'est avérée très réussie. L'ensemble des bénévoles a œuvré de 4h du matin à 20h pour assurer à la centaine d'exposants les meilleures conditions d'accueil (café et croissant le matin, restauration le midi, buvette..).

C'est en effet sur plus d'un kilomètre que les brocanteurs ont pu étaler leurs objets venus de tous horizons sous un soleil radieux.

Encore merci à l'ensemble des bénévoles ainsi qu'à la Mairie pour son soutien sans faille et à l'année prochaine !

CENTRE DE LOISIRS AUX AYVELLES



C'est grâce à un partenariat entre la Commune des Ayvelles et Familles Rurales du territoire Ardenne métropole que le CLSH a ouvert ses portes au mois de juillet.

M. Jean-Marie DI PIRRO aidé de Mme Jennifer BROYER conseillers municipaux, ont suivi de très près ce projet de réouverture. Le regroupement de Les Ayvelles et Chalandry Éclairé a permis un taux de fréquentation satisfaisant.

La municipalité ayvelloise a accordé son soutien au centre de plusieurs façons : la mise à disposition de locaux à l'école et à la Mairie, une subvention, et la participation de 4,5 euros par jour et par enfant résidant aux Ayvelles.

Cinquante-deux enfants de trois à douze ans ont été accueillis par l'équipe d'animation. Stéphanie ORTIZ, directrice, et Morgane, Chloé, Mariame, Monia, Maxime, ont proposé un riche panel d'activités (sorties culturelles et sportives, rencontre inter-centres, initiation au hip-hop, kung-fu, foot, escrime, journée Land'art avec des jeux sur la faune et la flore, etc). Toutes ces activités ont été réalisées par des intervenants professionnels.

Les enfants ont pu mettre en œuvre toute leur créativité en réalisant des travaux manuels. Pour Mme ORTIZ, c'est un beau bilan pour cette reprise avec un effectif en hausse, il a donc fallu adapter la logistique au fur et à mesure.



BOURSE AUX POISSONS DU 24 SEPTEMBRE



Le club d'aquariophilie Aquafacile vient d'organiser sa 30^{ème} bourse-exposition. Dix vendeurs ont ainsi présenté une vingtaine d'aquariums.

Les visiteurs ont eu tout loisirs d'apprécier un large choix de poissons d'eau douce de bassin, ainsi que des plantes d'aquarium.



Festivités et animations

FESTIVITÉS

* CÉRÉMONIE GUERRE 14/18	Monument Aux Morts	11 novembre
* SAINT NICOLAS	Salle des Associations	4 décembre
* GOUTER ET SPECTACLE DES ANCIENS	Salle des Associations	10 décembre

PÉDICURE

La pédicure se déplacera à domicile dans notre village le mardi 22 novembre à domicile.
Téléphoner au **03.24.59.02.20** afin de fixer un rendez-vous.



REMISE DE DICTIONNAIRES

Le 5 juillet, les communes des Ayvelles et de Chalandry Élaire ont offert un dictionnaire aux enfants entrant en 6^{ème}.

ALERTE ATTENTAT



ALERTE ATTENTAT

A la suite des attentats survenus en France, il existe une nouvelle application mobile gratuite d'alerte : **SAIP**

L'application, une fois téléchargée, permet de recevoir des notifications d'alerte et délivre également des conseils comportementaux et les consignes à respecter.

En cas d'alerte attentat, comment agir ?

- * ne vous exposez pas → abritez vous
- * alertez les personnes autour de vous
- * n'encombrez pas les réseaux téléphoniques
- * limitez les déplacements et facilitez l'intervention des forces de l'ordre et les secours
- * conformez-vous aux consignes des forces de l'ordre.

Soyez acteurs de votre sécurité :

- * soyez attentifs à votre environnement : objets ou sacs abandonnés, comportements ou tenues non adaptés à un événement, véhicules suspects...
- * adoptez les bons comportements
- * signalez tout objet suspect abandonné ou toute personne ayant un comportement inadapté en composant le 17 ou en prévenant les autorités.